RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2014

Camaret sur Aigues
Lagarde-Paréol
Piolenc
Sainte Cécile les Vignes
Sérignan du Comtat
Travaillan
Uchaux
Violès

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
Allée de Lavoisier - ZA Joncquier et Morelles - 84850 CAMARET SUR AIGUES
Tel : 04 90 29 46 10 - Fax : 04 90 29 46 11
Web : www.ccayguesouveze.com

Sommaire

Editorial page 3

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets page 4

Les indicateurs techniques page 5

Les déchetteries page 7

Le service des déchets en chiffres page 8

- Coût de la collecte et du transport des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables
- Coût du traitement des ordures ménagères
- Coût du tri des emballages ménagers recyclables
- Coût du levage des colonnes verre/journaux, revues et magazines
- Evolution du taux de refus 2014 au Centre de tri PAPREC de Liouc
- Evolution mensuelle des tonnages reçus dans les 2 déchetteries
- Tonnage par matériau des deux déchetteries pour 2014
- Les tonnages par catégorie de déchets
- Coûts générés par le service des déchets

Evolution des coûts du service page 11

Les collectes spéciales mises en place par la communauté de communes page 12

Tableau du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2014 des EPCI de Vaucluse page 14

Editorial

Cette année encore, le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés atteint son point d'équilibre, les recettes encaissées étant presque égales aux dépenses engagées, alors que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a plus augmenté depuis 2008.

Pour éviter cette augmentation, nous nous efforçons de réduire certaines charges d'exploitation du service pour pallier l'augmentation exponentielle des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Par le passé, nous avons pu générer des économies :

- en reprenant en régie le transport des bennes entre les déchetteries et les différents sites de valorisation,
- en signant une convention avec la SDEI pour la reprise de nos déchets verts broyés,
- en trouvant de nouvelles filières de valorisation de nos déchets, comme le mobilier qui est recueilli en déchetterie dans une benne spécifique avec des aides financières de l'éco-organisme qui le collecte.

Néanmoins, ces économies ne suffisent pas pour faire face à l'augmentation des prix tonnages, donc des charges fixes de la collectivité.

C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans un programme ambitieux pour la nouvelle mandature, qui va se traduire par la mise en place de la tarification incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour que les usagers paient en fonction de la quantité réelle de déchets qu'ils produisent et non plus en fonction de la valeur locative de leur habitation.

Mais nous allons surtout modifier profondément l'organisation des collectes en installant des colonnes enterrées, comme nous l'avons fait cette année à Piolenc, d'abord dans les secteurs urbains puis, petit à petit, sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, sur chaque site, tous les usagers pourront déposer l'intégralité de leurs déchets, puisque 5 colonnes distinctes y seront aménagées : une pour les ordures ménagères, une pour les emballages ménagers recyclables, une pour le verre, une pour les papiers et journaux et une pour les bio-déchets.

Cela va nécessiter un profond changement des habitudes prises par chacun de nous depuis longtemps.

Mais si nous voulons maintenir un service public de proximité efficient, continuer à agir pour préserver notre environnement et réduire les coûts de manière significative, nous n'avons pas d'autres choix que celui-là. C'est le gros défi qui se présente à nous pour les années à venir.

Le Président,
Max IVAN

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2014, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), voté par l'assemblée délibérante, a été fixé à **10 %** (inchangé depuis 2009) ce qui a généré une recette de **1 882 969 €**.
A cette somme il faut ajouter les recettes des repreneurs des matériaux, ainsi que celles de notre partenaire ADELPHE, pour un total de **273 890 €**.
Soit un total de recettes de **2 156 859 €**.

Il est utile de rappeler que ces recettes doivent théoriquement permettre de couvrir toutes les dépenses relatives aux collectes, au traitement des déchets et des emballages ménagers et aux coûts d'exploitation des déchetteries.

En fin d'exercice budgétaire, nos marchés de prestations de service (collectes, tri, valorisation, traitement) **se sont élevés à 1 446 780 €**.

S'y ajoutent les charges de personnel (461 327 €) et les frais de fonctionnement courant (112 704 €).

Soit un total de dépenses d'exploitation de **2 020 811 €**.

Il convient d'y ajouter les intérêts d'emprunt liés aux investissements nécessaires au fonctionnement du service (129 675 €).

Les dépenses totales se montent à **2 150 486 €**.

Pour la 4ème année consécutive, le coût du service est donc légèrement excédentaire (+ 6 373 €).

Les indicateurs techniques

	Collecte des ordures ménagères	Collecte des emballages ménagers	Collecte du verre et des journaux revues magazines	Collecte des déchets fermentescibles	Déchetteries
Mode de collecte	En porte à porte (bacs individuels)	En porte à porte (sacs jaunes)	En point d'apport volontaire	Distribution de composteurs depuis 2003	Apport volontaire
Fréquence de collecte	Les lundis et jeudis pour Camaret et Piolenc – les mardis et vendredis pour les autres communes	Chaque mercredi pour toutes les communes	1 fois toutes les 3 semaines		Rotation des bennes effectuée en régie
Titulaire du marché	SMN NICOLLIN	SMN NICOLLIN	SAS VIAL *Filière de recyclage* Verre : Verrerie du Languedoc JRM : écofolio		Rotation des bennes effectuée en régie depuis octobre 2010
Durée	6 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019	6 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019	6 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019		

	Traitement des ordures ménagères	Traitement des déchets non valorisables (déchetteries)	Traitement des emballages ménagers recyclables	Nettoyage des marchés forains
Titulaire du marché	DELTA DECHETS	DELTA DECHETS	PAPREC centre de tri et *Filières de recyclage* Plastique, aluminium, acier, cartonettes : PAPREC RECYCLAGE	Prestation effectuée en régie depuis le 1er janvier 2013
Durée	4 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017	4 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017	4 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017	

Les différentes catégories de déchets

Les déchets ménagers : Tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et des bureaux, les balayures et résidus divers.

Les journaux, revues, magazines et papiers : Les journaux, les dépliants, les prospectus, les magazines, les annuaires, les revues, les papiers, les enveloppes...

Le verre : Bouteilles, flacons, pots, bocaux...

Les emballages ménagers : Bouteilles en plastique ayant contenu de l'alimentaire, flacons en plastique ayant contenu des produits d'hygiène, bouteilles d'eau en plastique, boîtes de conserve en métal, canettes, aérosols, cartons d'emballage et briques alimentaires, sacs en papier.

Les fermentescibles ou alimentaires compostables : Les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, de pain, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'oeufs, les mouchoirs en papier, l'essuie tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement.

Les déchets résiduels : Tous les déchets qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.

Quels emballages mettre dans les sacs jaunes ?

Bouteilles en plastique ayant contenu de l'alimentaire : bouteilles d'eau, sodas, jus de fruits, lait, soupe, yaourt à boire, bouteilles d'huile en plastique, sauces pour les salades, pots en plastique de mayonnaise, ketchup.

Flacons en plastique ayant contenu des produits d'hygiène : gel douche, shampoing, flacon d'eau de cologne, lotion tonifiante pour le visage, lait pour le corps, démaquillant, après rasage, spray coiffant en flacon mais sans la pompe.

Autres flacons en plastique : eau déminéralisée, eau de javel, flacons de lessive ou en poudre, produit vaisselle, bidon de pétrole...

Boîtes de conserve en métal : légumes, pâté, thon, plats cuisinés, concentré de tomate, aliments pour animaux, fruits au sirop, lait pour bébé, barquettes d'aliments surgelés, canettes de bière, sodas, jus de fruits, boîtes de café; chicorée, chocolat en poudre, riz, biscuits, confiseries. Aérosols, déodorants, laque, brumisateur, crème chantilly, insecticide.... Boîtes de cirage, pâte à bois, vernis, peinture.. .

Cartons d'emballage et briques alimentaires : boîtes entourant les canettes de boissons, les yaourts, les crèmes dessert, les oeufs... Briques et briquettes de lait, jus de fruits, soupes, crèmes, vins. Sacs en papier de pharmacie, sacs boutiques, papier cadeau, sac de farine, sucre, biscuits, papiers de tablettes de chocolat, boîtes à oeufs en carton...

Quels emballages jeter dans la colonne "Journaux, Revues et Magazines" ?

Les journaux, les magazines, les revues, les catalogues, les annuaires, les tracts et dépliants publicitaires, les papiers, les enveloppes... Ne pas y jeter : les cartons, les films plastiques qui entourent les journaux, les CD rom, les échantillons et autres produits publicitaires encartés dans certaines publications.. .

Quels emballages jeter dans la colonne "verre" ?

Les bouteilles de vin, champagne, mousseux, apéritif, digestif, bière, eau, jus de fruits ou jus de légumes, huile, vinaigre. Les pots de confiture, compote, miel, aliments pour bébé, moutarde, mayonnaise, de sauce, épices, aromates, condiments, café soluble. Les bocaux de fruits au sirop, légumes, plats cuisinés, cornichons, olives, anchois...

Ne pas y jeter : les capsules et les bouchons de bouteilles, la vaisselle, la faïence, la porcelaine, le grès, les verres de table, les ampoules, les vitres, les pare-brise...

Les déchetteries

Deux déchetteries à votre disposition : Camaret sur Aigues et Piolenc.

Les déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi aux horaires suivants :
- Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Mardi (Camaret) : de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi (Piolenc) : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi (Camaret) : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi (Piolenc) : de 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Samedi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Les matinées de fermeture sont consacrées au nettoyage des sites par les gardiens.

Les conditions d'accès

L'accès à la déchetterie est un service gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1er novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès pour la déchetterie. Cette carte donne droit à un nombre d'accès limité dans le temps (52 passages par an). En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant au prix de 5 €. Il y a possibilité de réinitialiser la carte en cours d'année, sur demande, si le nombre de passages est dépassé.

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes ont accès aux déchetteries.
Depuis le 1er novembre 2011, chaque professionnel qui en a fait au préalable la demande, possède une carte à puce avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement (ce système remplace les tickets auparavant achetés par les professionnels). Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être réalimentées en se rendant au siège de la communauté de communes.

Les types de déchets acceptés

Les encombrants, les végétaux, la ferraille, les gravats, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les papiers et les cartons, le verre, l'huile de vidange, les journaux, revues et magazines, les textiles, les piles, les ampoules électriques, les pneus sans jantes, les batteries automobiles, les cartouches d'encres usagées et les téléphones mobiles, les déchets ménagers dangereux des ménages, les plastiques agricoles (sous conditions).
De plus des colonnes spécifiques pour les vêtements usagés ont été installées sur certains points d'apport volontaire à Sainte Cécile les Vignes, Sérignan du Comtat et Travaillan.

Les types de déchets refusés

Les plaques d'amiante, les ordures ménagères, les déchets putrescibles, les déchets médicaux et hospitaliers, les déchets radioactifs, les cuves à fioul, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les souches et troncs d'arbre d'un diamètre supérieur à 200 mm et, de manière générale, tout déchet qui peut présenter un danger pour les usagers et pour le personnel de déchetterie.

Le service des déchets en chiffres

Coût de la collecte et du transport des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables par Nicollin

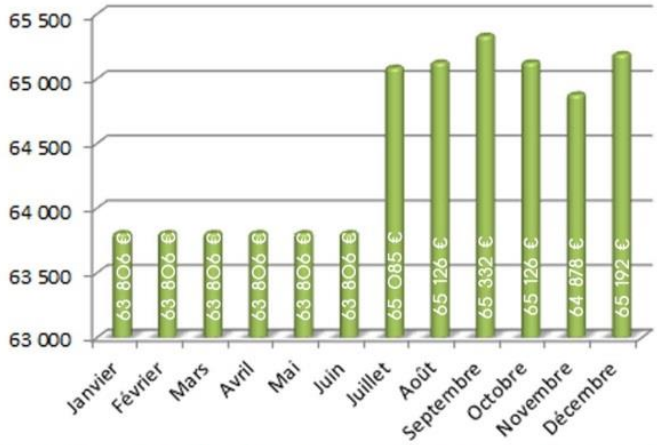

Coût annuel :
773 575 €

Coût du traitement des ordures ménagères par Delta déchets

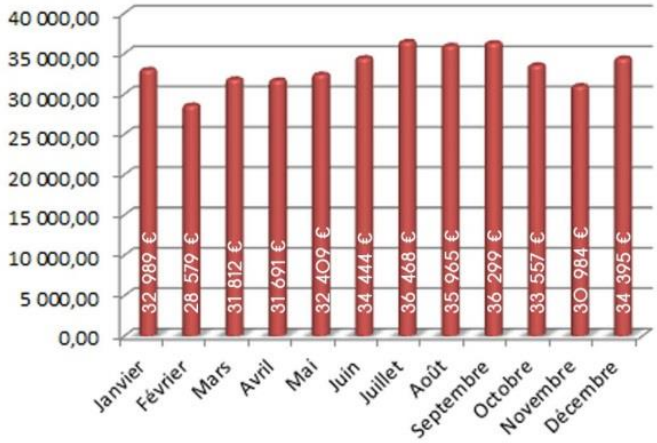

Coût annuel :
399 592 €

Coût du tri des emballages ménagers recyclables par Paprec et Novergie

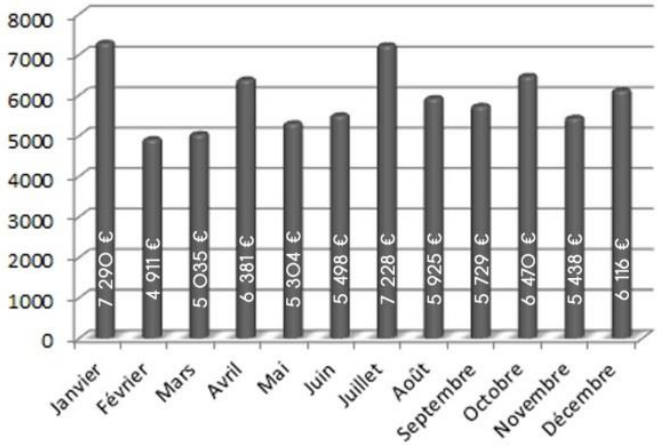

Coût annuel :
71 324 €

Coût du levage des colonnes verre/journaux, revues et magazines

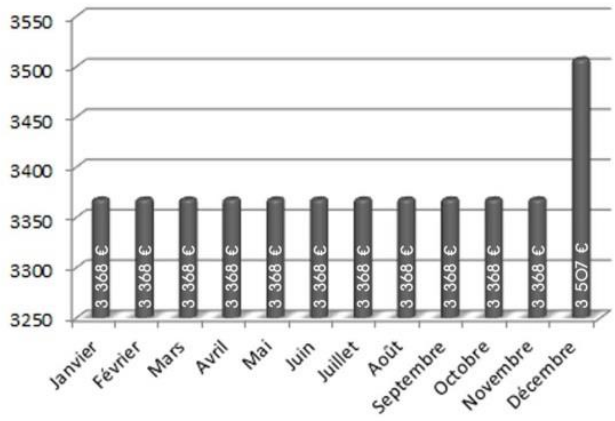

Coût annuel :
39 312 €

Evolution du taux de refus 2014 au Centre de tri PAPREC de Liouc

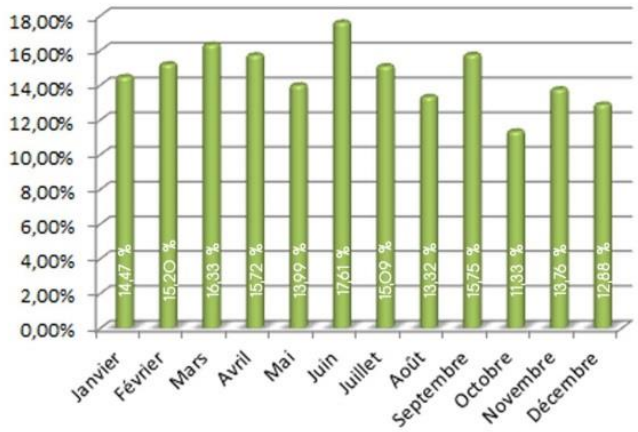

Moyenne sur l'année :
14,62 %

Evolution mensuelle des tonnages reçus dans les deux déchetteries tous matériaux confondus pour l'année 2014

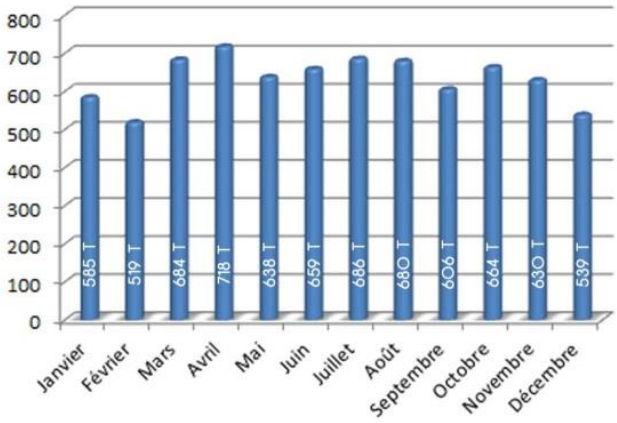

Total 2014 :
7 608 tonnes

Coût du traitement des gravats et des déchets non valorisables des déchetteries

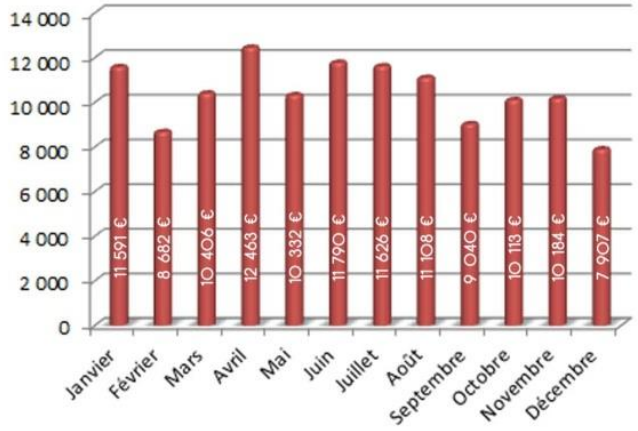

Coût annuel :
125 243 €

Tonnage par matériau des deux déchetteries pour 2014

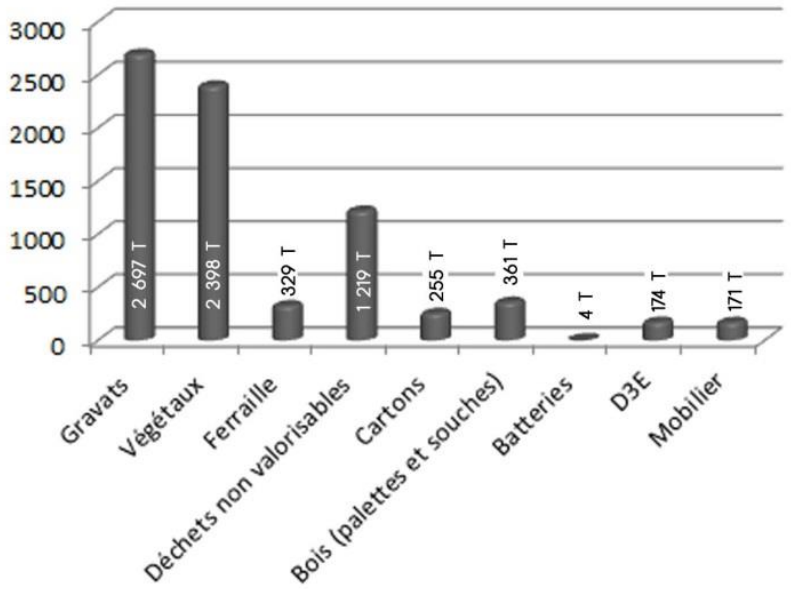

Total 2014 :
7 608 tonnes
(en 2013 : 6 888 tonnes)

Les tonnages : 13 700 tonnes

- Les ordures ménagères : **4 588 tonnes** (en 2013 : 4 546 tonnes, soit +0,95%)
- Les emballages ménagers recyclables : **313 tonnes** (en 2013 : 282 tonnes, soit +11%)
- Le verre : **574 tonnes** (en 2013 : 559 tonnes, soit +2,7%)
- Le carton : **255 tonnes** (en 2013 : 230 tonnes, soit +10,9%)
- Les journaux, revues & magazines : **362 tonnes** (en 2013 : 347 tonnes, soit +4,3%)
- Les apports en déchetteries : **7 608 tonnes** (en 2013 : 6 888 tonnes, soit +10,5%)

Coûts générés par le service des déchets (hors investissements)

- Coût global du service (hors charges de personnel) : **1 689 159 €** (+3,35% par rapport à 2013)
- Coût global du service (charges de personnel incluses) : **2 150 486 €** (+4,06% par rapport à 2013)
- Coût global du **service des déchets** (hors charges de personnel) par habitant : **90,82 €**
- Coût global du **service des déchets** (charges de personnel incluses) par habitant : **115,62 €**
- Coût du service de la **collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective** par habitant : **43,77 €**
- Coût du **traitement des ordures ménagères** par habitant : **21,48 €**
- Coût de la **collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective** par tonne : **134,57 €**
- Coût du **traitement des ordures ménagères** par tonne : **87,10 €**
- Coût global du **service des déchets** (hors charges de personnel) par tonne : **123,30 €**

* Nombre d'habitants : 18 599 (source INSEE)

Evolution des coûts du service

Coût global du service

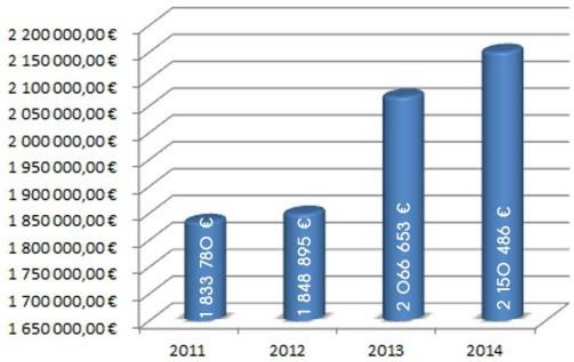

Evolution de 2011 à 2014 :
+ 17,27 %

Evolution des tonnages

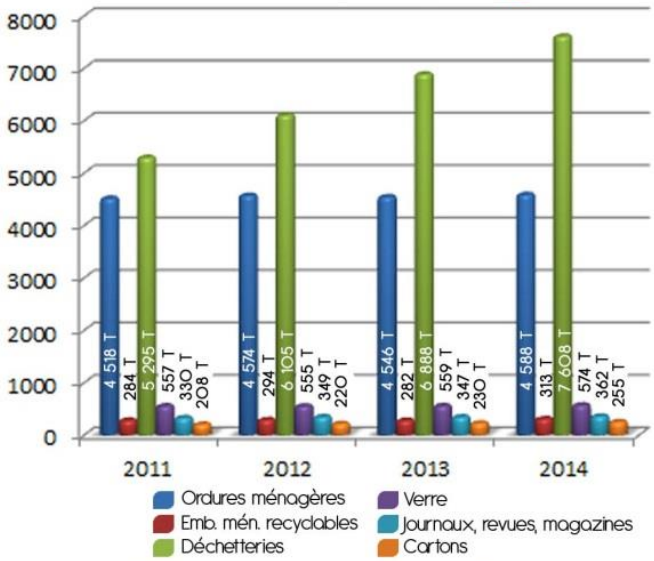

Evolution de 2011 à 2014 :
+ 22,40 %

Evolution du coût global par habitant

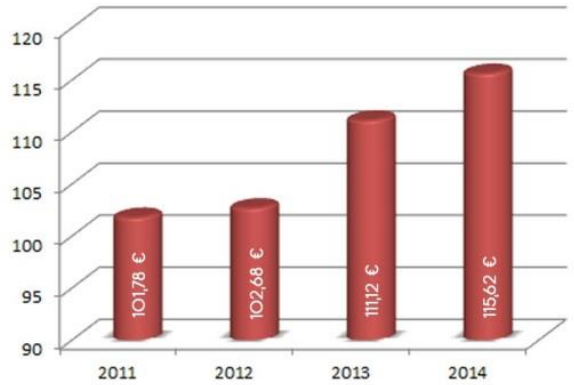

Evolution de 2011 à 2014 :
+ 13,60 %

Evolution du coût global à la tonne

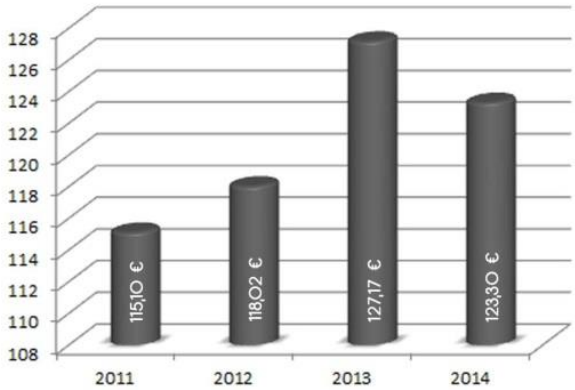

Evolution de 2011 à 2014 :
+ 7,12 %

Le chiffre : 116 140 €

C'est le montant de la facture que doit régler la communauté de communes au titre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Elle est calculée en fonction du nombre de tonnes d'ordures ménagères traitées par le centre de stockage d'Orange (5807 tonnes en 2014) auxquelles s'applique un taux fixé à 20 € la tonne. Et encore, il s'agit d'un taux réduit du fait de la valorisation énergétique des déchets par biogaz mise en place par Delta Déchets sur son site, le taux normal étant de 32 € la tonne !
En 5 ans, la facture a été multipliée 2,5 puisqu'en 2010, la TGAP acquittée s'élevait à 45 015 €.
Et comme le taux de la TGAP augmente presque tous les ans, la seule solution pour faire baisser la facture, c'est de réduire les tonnages d'ordures ménagères.
Toutes les collectivités qui ont instauré la tarification incitative ont vu baisser de 20 à 30 % les tonnages d'OM et augmenter d'autant le tri sélectif et les apports en déchetterie. A méditer...

Les collectes spéciales mises en place par la communauté de communes

Les D3E : les déchets d'équipements électriques et électroniques

En 2014, la communauté de communes a renouvelé la convention qui la lie à Eco Systèmes, l'éco organisme agréé par l'État pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques.
La collecte des D3E est mise en place dans les deux déchetteries intercommunales de Camaret sur Aigues et Piolenc. Il a été collecté sur notre territoire 173,6 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques, ce qui équivaut à 25 703 appareils d'équipements électriques et électroniques.
La communauté de communes a réussi à collecter 9,6 kg/ha/an de D3E alors que la moyenne de notre strate est de 5,8 kg/ha/an. Elle a ainsi pu participer à l'économie de 215 barils de pétroles bruts et a évité l'émission de 110 tonnes de CO2.

ECOTEXTILE

Depuis 2008, les deux déchetteries intercommunales sont équipées de colonnes de reprise des textiles usagés grâce à l'aide de la société ECOTEXTILES qui effectue également gratuitement la collecte de ces textiles.
En 2014, 30,54 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire intercommunal, ce qui représente plus du double par rapport à 2013.

LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2012, notre partenaire pour le tri sélectif, la société ADELPHE, a instauré un soutien financier supplémentaire pour les collectivités : le « soutien au développement durable. ».
En 2014, la communauté de communes a pu bénéficier de ce soutien financier à hauteur de 6 542,13 €.

NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC DEUX ECO ORGANISMES.

ECO DDS : éco organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) appelé autrefois déchets dangereux des ménages. Une convention de partenariat entre la communauté de communes et ECO DDS a été signée en 2013 et des contenants fermés ont été installés dans les deux déchetteries intercommunales permettant ainsi la collecte et le traitement de ces déchets gratuitement.

ECO MOBILIER : éco organisme spécialisé dans la collecte des meubles et mobiliers usagés. Ce nouveau partenariat se traduit par la mise en place de bennes dédiées à la collecte des meubles et du mobilier dans les deux déchetteries intercommunales. En 2014. seule la déchetterie de Camaret-sur-Aigues a été équipée de cette benne et 171,12 tonnes de mobilier usagé a été collecté. La déchetterie de Piolenc devrait pouvoir bénéficier du même système dès 2015. Le retrait est effectué gratuitement par la société ECO MOBILIER.

COREPILES

L'eco organisme COREPILES collecte les piles usagées.
En 2014, 2 005 kgs de piles ont été collectés sur le territoire intercommunal.
Les lampes et ampoules usagées sont collectées par l'éco organisme RECYLUM.

VEGETAUX

Une convention a été signée avec la SDEI pour la reprise des déchets verts broyés par nos services techniques.
Les végétaux servent à alimenter la plate forme de compostage de la SDEI située à Mondragon. En 2014, ce sont 2 398 tonnes de végétaux qui ont été broyées.
La SDEI a reversé la somme de 20 173 € au titre de la convention signée.

FERRAILLE

La ferraille collectée dans les deux déchetteries est vendue au groupe GDE.
En 2014, 332 tonnes ont été collectées puis évacuées.
La revente de la ferraille a généré une recette de 42 282 € au profit de la communauté de communes.

La collecte des cartons chez les commerçants

Depuis cinq ans, un service de collecte de cartons chez les commerçants a été mis en place. par la communauté de communes. Ce service entièrement gratuit pour les commerçants, est réalisé par les agents des services techniques intercommunaux.
Les cartons sont collectés tous les vendredis matins sur les 8 communes de la communauté de communes.

Le ramassage des encombrants

Ce service est assuré gratuitement depuis 2004 par les agents du service technique de la communauté de communes. Ce service s'adresse donc en priorité aux personnes âgées, à mobilité réduite, aux handicapés et aux personnes privées de véhicule.
Il permet de se débarrasser des déchets suivants : encombrants (mobilier, électroménager), cartons de gros emballage..Toute demande ne correspondant pas à ces catégories de déchets sera refusée.
Le particulier doit avoir au préalable rempli une fiche de demande de retrait d'encombrants disponible dans la mairie de sa commune.
Ce service a lieu une fois par mois dans chaque commune :
1er mardi du mois : Sainte Cécile les Vignes/ Lagarde Paréol
1er mercredi du mois : Violès /Travaillan
1er jeudi du mois : Piolenc/Uchaux
2ème mardi du mois : Camaret sur Aigues/Sérignan du Comtat

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2014 des EPCI de vaucluse

Classement	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	Taux TEOM 2014 (en %)
1	Pays Voconces *	9,08
2	Pays d'Apt et Lubéron * (après fusion)	9,14
3	Lubéron Mont de Vaucluse et Gordes *	9,22
4	Sordues et Monts de Vaucluse *	9,50
5	Lubéron Durance *	9,68
6	Aygues Ouvèze en Provence	10,00
7	Ventoux Sud	10,93 (5,46 en taux réduit)
8	Ventoux Comtat Venaissin	11,01
9	Pays de Rhône et Ouvèze	11,50 (7,65 pour Orange)
10	Grand Avignon	11,15
11	Sorgues du Comtat	12,70
12	Enclave des Papes	13,00

* EPCI qui votent des taux différenciés et pour lesquels une moyenne a été réalisée en vue d'obtenir un taux moyen indicatif.

Avec un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10 %, la communauté de communes se classe au 6ème rang des structures intercommunales du département.
Un chiffre à relativiser en fonction du service rendu aux usagers, peu de communautés de communes proposant la collecte en porte à porte généralisée et autant de services gratuits aux usagers (déchetteries, retrait des encombrants, fourniture gratuite des bacs, sacs, caissettes et composteurs).